



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JUIN 2018

### EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-huit, le 19 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 13 juin 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

Mme Françoise LUVINI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

#### **PRÉSENTS :**

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, Mme BENARD Catherine, MBOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, MCHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, MDOSSANG Guy, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GILLES Hervé, Mme GIPSON Severine, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HOUSSAIS Anthony, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M JENNAT Daniel, M KELLO Philippe, Mme KONTE Maryata, Mme LE GOFF Hélène, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, Mme MARAGLIANO Francine, M MARQUAIS Raynal, M MASSON Serge, M MOLINA Michel, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M VEYRI Timour, M WATEL Patrik, M WILMART Marceau, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme MARTIN Françoise, M NOEL Gilbert, Mme PECQUEUX Delphine, M POUCHIN Jacques, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléant(e) de Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur JARRAFOUX Jacques suppléant(e) de Monsieur BOUTIN Jacques, Monsieur VEIT Patrick suppléant(e) de Monsieur CLOMENIL Joël, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle

#### **ONT DONNÉ POUVOIR :**

Monsieur Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Raynald HAMEL, Monsieur Daniel DOUARD a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Clarisse JUIN a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Bernard BROCHOT, Madame Michelle SAMSON a donné pouvoir à Monsieur Serge MASSON, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL,

Madame Mireille VILAIN a donné pouvoir à Monsieur Marc PERRIN, Monsieur Pascal VINÉ a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Monsieur Fouad GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Driss ETZAZAOUI, Monsieur Ollivier LEPINTEUR a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Monsieur BEHAR Claude, Madame BOCAGE Sophie, Madame BONNARD Renée, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAILLEUX Jean-Michel, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur DULONDEL Michel, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Madame MORDRET Anaïs, Monsieur MOREL Jean-Pierre, Monsieur ALLANO Jean-Claude, Madame DIOUKHANÉ Coumba, Monsieur HERVIEU Joël

\*\*\*

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le procès-verbal littéral des séances en date du 27 mars et du 10 avril 2018

☞ **ADOpte** la décision modificative n°1 à l'exercice budgétaire 2018

☞ **DECLARE** que le compte de gestion – Budget principal - dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion – Budget eau - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion – Budget assainissement - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion - Budget Assainissement CCPN (SPAC) - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion - Budget SPANC - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion - Budget SPANC CCPN - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion - Budget Mobilités Durables - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion - Budget Economie - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion - Budget Pépinière Scientifique - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion - Budgets ZAC - dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion - Budget Syndicat d'Assainissement Collectif (SYAC) de Saint Germain Mesnil - dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion - Budget SAEP de Saint André - dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DONNE ACTE (moins 1 voix contre et 10 abstentions)** à Monsieur le Président, sorti de la salle au moment du vote, de la présentation faite du Compte Administratif 2017, **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs, tels qu'annexés au présent compte rendu

☞ **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2017 - Budget Syndicat d'Assainissement Collectif (SYAC) de Saint Germain Mesnil, **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après :

Compte administratif	Investissement	Exploitation	Total
Dépenses	133 765,16 €	228 076,53 €	361 841,69 €
Recettes	663 534,02 €	398 795,76 €	1 062 329,78 €
Résultat comptable	529 768,86 €	170 719,23 €	<b>700 488,09 €</b>

☞ **DONNE** acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2017 - Budget SAEP Saint André - **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après :

Compte administratif	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	425 239,07 €	1 145 775,43 €	1 571 014,50 €
Recettes	1 409 672,59 €	1 593 574,67 €	3 003 247,26 €
Résultat comptable	984 433,52 €	447 799,24 €	<b>1 432 232,76 €</b>

☞ **PROCEDE (moins 1 voix contre)** à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement des différents budgets

☞ **PROCEDE** à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement du Budget EAU et budget ex-SAEP Saint André de l'Eure

☞ **ADOPTE (moins 1 voix contre et 14 abstentions)** l'évolution des compétences d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1er janvier 2019 telle que ci-après :

- **Suppression des deux compétences facultatives n° 21 et 22 des statuts actuels, qui étaient exercées sur le seul territoire de l'ex CCPN :**

21° Enfance et Jeunesse :

- Ouverture, gestion, fonctionnement et coordination, des structures Enfance et Jeunesse (accueils de loisirs sans hébergement et activités périscolaires) ci-après :

o Les Galopins École maternelle La Baronnie (Garencières-Quessigny)

o Les Tilleuls 2 rue des Georgeries – Bois le Roy

Pour le compte du SIVOS de Bois le Roy - L'Habit

o Les Petits Artistes École maternelle intercommunale de Chavigny

Pour le compte du sivos de chavigny-Bailleul, Coudres et Lignerolles

- o Les Croth'Mignons École primaire - Croth
- o Les Loustics École maternelle – La Forêt du Parc
- o Le jardin des loisirs Salle Polyvalente - La Couture-Boussey
- o Les Lutins de la vallée École primaire – Garennes sur Eure
- o Les Écureuils Allée des Tilleuls – Marcilly sur Eure
- o Les Cyprès de Loin École primaire - Prey
- o La Clé des Chants Château Drouet – St-André de l'Eure
- o 1.2.3 Soleil Centre aéré de Grosseoeuvre
- o Les Moussaillons de Mousseaux Neuville
- Suivi du Contrat Enfance et Temps libre
- Actions éducatives en direction de la jeunesse.

22° Coordination des animations thématiques dans les bibliothèques municipales, écoles maternelles, primaires, et structures enfance et jeunesse.

- **Ajout d'une nouvelle compétence facultative : «Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques, de loisirs et d'hébergement suivants :**

- O Aires de camping-car existantes et à venir
- O le site de loisirs de la Porte Nature à la Couture-Boussey
- O le Parc de loisirs sur l'identité médiévale et viking de la Normandie (Gauville/parville)
- O le site de loisirs et d'hébergement du Parc du Breuil (Miserey)
- O les itinéraires touristiques inscrits au Schéma communautaire des itinéraires doux : voies vertes, chemins doux et chemins de randonnées d'intérêt touristique » ,

**S'ENGAGE** à étudier l'harmonisation des tarifs et services liés à la compétence Enfance/Jeunesse sur l'ensemble du territoire - EPN se donne trois ans pour y parvenir – et **INVITE** les communes membres d'EPN à se prononcer sur cette proposition d'évolution des compétences dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération, étant précisé que le défaut de vote par les conseils municipaux vaut avis favorable.

☞ **CEDE** à la société SOLCERA, ou toute autre société qu'elle se substituera, à la condition que Monsieur Guillaume Lisle en soit le dirigeant (l'entreprise est spécialisée dans la fabrication de produits céramiques à usage technique), une partie des parcelles AR 790 et 791 sises à Evreux - Zone Industrielle 1 - Rue de l'Industrie - pour une superficie totale à parfaire ou à diminuer de 2 300 m<sup>2</sup> au prix hors taxe de 27 €/m<sup>2</sup> soit un prix de vente HT de 62 100 € augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **CEDE** à la société par actions simplifiée à associé unique «NORMANDIE GRAINS BIO» une partie de la parcelle cadastrée section XC n°103 pour une contenance à parfaire ou à diminuer de 2ha 31a 29ca sise lieudit L'arbre Saint Germain à MARCILLY LA CAMPAGNE au prix de 9 € HT le m<sup>2</sup> soit 208161,00 € TVA sur la marge incluse en fonction de la superficie, les frais de notaire et les frais de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **PROCEDE** à la modification du réseau de distribution d'électricité, nécessaire à l'alimentation du bâtiment à concurrence de 1250 kVA aux frais d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération ; ce terrain est destiné à la construction d'un bâtiment à usage artisanal consistant en silos de stockage avec ateliers de triage, ateliers de séchage et ateliers de meunerie et bureaux

☞ **CEDE** à la société STENGEL ou à toute société qui s'y substituera à la condition que Monsieur Benoît STENGEL en soit le gérant, une partie de la parcelle cadastrée section XC n°103 pour une contenance de 5000m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer, sise lieudit L'arbre Saint Germain à MARCILLY LA CAMPAGNE au prix de 9 € HT le m<sup>2</sup> (TVA sur le prix total) soit un prix HT de 45 000 € pour une superficie de 5000m<sup>2</sup>, les frais de notaire et les frais de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir ; l'entreprise exerce une activité liée à la mécanique industrielle de précision, elle est spécialisée dans l'usinage et la soudure de pièces en acier inoxydable

☞ **OCTROIE** une subvention de **15 000 €** à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure pour l'année 2018 et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 23 000 € à Initiative Eure pour l'année 2018, **DECIDE** de cotiser à l'association Initiative Eure en 2018 pour un montant de 900 € et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention 2018 ainsi que tout document ou avenant éventuel à intervenir dans le cadre de cette mise en œuvre

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au Bureau des Etudiants des ESCCI, pour l'organisation de la journée d'intégration 2018 qui aura lieu le 3 octobre 2018 après-midi et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes, ainsi que tout avenant et document à intervenir

☞ **DECIDE**, dans le cadre du soutien apporté par EPN à la vie étudiante, le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association AFEV d'un montant de 3 500 €, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Briand DCG d'un montant de 1 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes aux soutiens octroyés à l'AFEV et à l'association Briand DCG, ainsi que tout avenant et document lié auxdites subventions

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la Fête de la Science qui aura lieu du 6 au 14 octobre 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'IFSI d'un montant de **1 500 €** pour l'organisation du gala de remise des diplômes du pôle sanitaire qui aura lieu le 19 octobre 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé, ainsi que tout avenant et document à intervenir

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la mise en œuvre du Centre d'Innovation, de Recherche Clinique et d'Enseignement Normandie Evreux Vernon (CIRCE NEV) du Centre Hospitalier Eure Seine (CHES), Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec le Centre Hospitalier Eure Seine, la Région Normandie, le Département de l'Eure, Seine Normandie Agglomération, l'Union Régionale des médecins libéraux de Normandie, l'Université de Rouen Normandie et l'INSA Rouen Normandie, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2017 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2017 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à la commune de Miserey pour l'organisation de la manifestation « Commémoration des 40 ans des aérostiers » qui aura lieu le 25 août 2018 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

☞ **OCTROIE (moins 1 abstention)** une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2018 du rallye « Plaines et Vallées » qui aura lieu du 23 au 25 novembre 2018 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

☞ **DECIDE (moins 16 voix contre et 17 abstentions – vote à main levée après refus du vote à bulletins secrets par 67 voix contre et 22 voix pour)** la création d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) en application des dispositions des articles L.1541-1 et suivants du CGCT ; **DECIDE** le recours à un contrat de concession de service public pour la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un Parc de loisirs qui sera attribué à la SEMOP ; **APPROUVE** les caractéristiques principales de la SEMOP ainsi que de la convention de concession de service public, telles que définies dans le rapport de présentation ; **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de publicité et de mise en concurrence, notamment :

- **LANCER** la consultation des opérateurs économiques en vue de l'attribution d'un contrat de concession de service public et de la constitution d'une SEMOP selon la procédure prévue aux articles L.1411-1 et suivants du CGCT conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession et à L.1541-1 et suivants du CGCT ;
- **MENER** les négociations en vue de la sélection du ou des actionnaires opérateurs économiques et l'attribution du contrat de concession de service public ;
- **SIGNER** tous documents et actes utiles nécessaires à la mise en œuvre de la procédure et de la constitution de la SEMOP

☞ **DECIDE de SAISIR (moins 13 voix contre et 11 abstentions)** Monsieur le Préfet de Région d'une demande anticipée de prescription d'un diagnostic archéologique préventif pour les terrains de la zone du parc de loisirs sur l'identité médiévale et Viking de la Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ou tous les documents à intervenir dans le cadre du diagnostic archéologique préventif à mener sur l'ensemble des terrains ci-après, sous réserve du lancement des négociations avec un candidat au contrat de concession pour la réalisation d'un parc de loisirs attribué à une SEMOP :

Secteur de La Roque : superficie faisant l'objet d'un diagnostic archéologique préventif :

<b>Surface projetée</b> (le diagnostic portera sur les parcelles hors voirie) :	<b>584.959 m<sup>2</sup></b>
Parcelles A 399, 43, 31, 30, 435, 29, 391, 395, 397 :	56.855 m <sup>2</sup>
Parcelles A 24, 457 :	11.376 m <sup>2</sup>
Parcelle A 15 :	22.630 m <sup>2</sup>
Parcelle 4 136 :	10.000 m <sup>2</sup>
Parcelle A 440 :	0.331 m <sup>2</sup>
Parcelle A 18 :	2.000 m <sup>2</sup>
Parcelle A 135 :	12.310 m <sup>2</sup>
Parcelles A 12, 17, 393, 431, 449, 451, 453, 455, 467, 470, 442, 444, 447, 461, 438 :	194.928 m <sup>2</sup>
Parcelles A 13, 14, 9 et ZA 17 :	42.566 m <sup>2</sup>
Parcelles C 119, ZD 13, ZD 31 :	29.777 m <sup>2</sup>

Parcelle ZD 14 :	9.890 m <sup>2</sup>
Parcelles C 169, ZD 29, C 255 :	51.352 m <sup>2</sup>
Parcelle ZD 32 :	14.987 m <sup>2</sup>
Parcelles ZD 28, 30, 33 et C254 :	1.347 m <sup>2</sup>
Parcelle ZD 34 :	57.653 m <sup>2</sup>
Parcelle ZD 9 :	16.780 m <sup>2</sup>
Parcelles C 168, ZD 10 et ZD 8 :	110.177m <sup>2</sup>

☞ **DECIDE** d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint André de l'Eure et **PRECISE** que le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public avant approbation, selon les modalités suivantes :

- affichage d'un avis en mairie et à EPN précisant l'objet de la modification, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations (Mairie de Saint André de l'Eure et siège d'EPN), au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de cette dernière,
- Publication de cet avis en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,
- le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en mairie de Saint André de l'Eure et au siège d'EPN

☞ **DECIDE** d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aviron, **PRECISE** que le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public avant approbation, selon les modalités suivantes :

- affichage d'un avis en mairie et à EPN précisant l'objet de la modification, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations (Mairie de Aviron et siège d'EPN), au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de cette dernière,
- Publication de cet avis en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,
- le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en mairie d'Aviron et au siège d'EPN,

**et DECIDE** que la délibération approuvant la modification simplifiée du PLU sera affichée pendant un mois en mairie de Aviron et ou au siège d'EPN. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera, publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du CGCT

☞ **DECIDE** d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme de la commune du Vieil Evreux, et **PRECISE** que le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public avant approbation, selon les modalités suivantes :

- affichage d'un avis en mairie et à EPN précisant l'objet de la modification, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations (Mairie du Vieil-Evreux et siège d'Evreux Portes de Normandie), au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de cette dernière,
- publication de cet avis en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,
- mise à disposition en mairie et au siège d'EPN du projet de modification, de l'exposé des motifs ainsi que d'un registre permettant au public de formuler ses observations.

☞ **APPROUVE** la Carte Communale de la commune de Mouettes, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Mouettes et à Evreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal local diffusé dans le département, et **INFORME** que le dossier approuvé de carte communale est tenu à disposition du public à la Mairie de Mouettes et à Evreux Portes de Normandie

☞ **PREND ACTE** de l'accomplissement des formalités relatives à la participation électronique du public dans le cadre du projet de création de la ZAC de la Cité Lafayette, **APPROUVE** la synthèse de la participation (la page dédiée à cette participation a été vue 86 fois du 30 mars au 30 avril 2018) et **DECIDE** de faire approuver le projet de dossier de création de ZAC présenté lors de la participation électronique

☞ **VALIDE** le périmètre de la ZAC qui sera dénommée ZAC de la Cité Lafayette sur la commune d'Evreux, **DECIDE** la réalisation de la zone sous forme de concession d'aménagement, **EXCLUT** la ZAC de la Cité Lafayette du champ d'application de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement, **DECIDE** que l'aménageur ou le constructeur prendront à leur charge au minimum le coût des équipements publics visés à l'article R 331-6 du code de l'urbanisme, **APPROUVE** le dossier de création de la ZAC de la Cité Lafayette, afin de poursuivre la procédure de ZAC dans le cadre du dossier de réalisation, **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager, l'entière procédure de consultation d'aménageurs, afin de désigner le concessionnaire de l'opération d'aménagement en fonction des caractéristiques essentielles de la concession d'aménagement définies au présent rapport et **AUTORISE** le Président à procéder aux mesures de publicité et à toute formalité utile pour la bonne exécution de la présente délibération

☞ **DECIDE** le rachat auprès de l'EPF Normandie de la parcelle ZB 379 sise à Arnières sur Iton (ZAC du Vallot) pour un montant de 184 653,52 € TTC (cent quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante-trois euros et cinquante-deux centimes) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **DECIDE** le rachat auprès de l'EPF Normandie de la parcelle AY 67 sise à Evreux, rue de la Forêt (acquise dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Madeleine), pour un montant de 117.402,88 € TTC (cent dix-sept mille quatre cent deux euros et quatre-vingt-huit centimes), et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **DECIDE** le rachat auprès de l'EPF Normandie de la parcelle C 33 sise à Normanville et la parcelle ZA 41 sise à Gravigny (ZAC des Surettes) pour un montant de 173 124,09 € TTC (cent soixante-treize mille cent vingt-quatre euros et neuf centimes) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **APPROUVE (moins 5 voix contre et 2 abstentions)** le projet de statuts de la Société Publique Locale (SPL) constituée par la ville d'Evreux et EPN pour leurs projets d'aménagement, **SOUSCRIT** une participation au capital de ladite SPL de 180 000 €, **VALIDE** le plan d'affaires, **DESIGNE**, en qualité de représentants d'Evreux Portes de Normandie auprès de l'Assemblée Générale constitutive de la société, et les dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts :

- M. Guy LEFRAND
- M. Sylvain BOREGGIO
- M. Xavier HUBERT
- M. Driss ETTAZAOUI

**DESIGNE** en qualité de représentants d'Evreux Portes de Normandie auprès du Conseil d'administration de la SPL avec faculté d'accepter toute fonction :

- M. Guy LEFRAND
- M. Sylvain BOREGGIO
- M. Xavier HUBERT
- M. Driss ETTAZAOUI

**DESIGNE** en qualité de représentants d'Evreux Portes de Normandie auprès de l'Assemblée générale, et les dote de tous pouvoirs à cet effet :

- M. Guy LEFRAND
- M. Sylvain BOREGGIO
- M. Xavier HUBERT
- M. Driss ETTAZAOUI

et **NOTE** Monsieur le Président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision

☞ **DECIDE** de participer au projet de Festival de l'Environnement 2018 qui aura lieu du 3 au 12 octobre, **OCTROIE** à l'association ALEGRA, porteuse du projet à l'échelle du territoire EPN, une subvention de 3 500 € pour l'organisation de cette manifestation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec ALEGRA ainsi que tous les documents afférents et avenants éventuels

☞ **FIXE** ainsi qu'il suit la tarification « transports scolaires » appliquée aux élèves des communes de : ACON, COURDEMANCHE, DROISY, ILLIERS L'EVEQUE, MARCILLY LA CAMPAGNE, MESNIL SUR L'ESTREE, MOISVILLE, MUZY, et ST GERMAIN SUR AVRE :

- Collèges/lycées : 80 € / carte
- Primaires/maternelles : 40 € / carte
- Transport des enfants fréquentant une structure d'accueil périscolaire afin de se rendre à la cantine : Gratuit
- Une pénalité de 20 € sera appliquée pour tout usager qui présenterait une demande d'inscription après la date limite d'inscription

☞ **APPROUVE** les termes des conventions à passer avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (CAPD) et l'INSE (Intercommunalité Normandie Sud Eure) pour le transport scolaire des élèves de ces EPCI transportés par EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions liées au transport scolaire des élèves de l'INSE et de la CAPD empruntant nos lignes, mais également pour les élèves d'EPN empruntant les lignes de l'INSE, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir

☞ **DECIDE**, pour les circuits scolaires des communes d'Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers l'Evêque, Marcilly la Campagne, Menisl sur l'Estrée, Moisville, Muzy, St Germain sur Avre, la mise en place d'accompagnants pour la sécurité des élèves de primaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de mise à disposition des agents d'accompagnement à passer avec :

- Illiers l'Evêque ;
- SIS de St Germain sur Avre ;
- SIS de Marcilly la Campagne-Moisville

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions relatives à la mise en place du relais local « transports scolaires » d'EPN sur la commune de St Germain sur Avre

☞ **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec la Région Centre Val de Loire, la Région Normandie et la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour le transport scolaire d'élèves d'EPN suite à la dissolution du SITED (Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves Drouai) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir ainsi que les éventuels avenants

☞ **DECIDE (moins 7 abstentions)**, dans le cadre des adaptations à apporter au réseau de transports urbains à la rentrée de septembre 2018, l'arrêt de l'expérimentation de la desserte urbaine du midi, sur la commune de Guichainville –secteur de Berou, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, **DECIDE** de conserver uniquement le trajet du mercredi midi sur ce même secteur de Bérou/Guichainville, **DECIDE** la suppression de l'expérimentation de la desserte Taxibus sur la commune de Guichainville/secteur de Berou, **DECIDE** la prolongation de desserte taxibus de 6 mois et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 sur la commune de Gravigny, **DECIDE** la mise en oeuvre d'une double rotation ligne T1D Kennedy > collège de Navarre sur la ville d'Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à passer un avenant au contrat de délégation de service public et à signer tout acte se rapportant à la mise en œuvre de ces modifications

☞ **DÉCIDE** la correction de l'article 35-1 des statuts de la société publique locale TRANSURBAIN comme suit : « les collectivités territoriales ou groupements de collectivités actionnaires sont représentées aux assemblées générales **par un ou plusieurs délégué(s)** ayant reçu pouvoir à cet effet et désigné(s) par leurs assemblées délibérantes respectives » et **CONFIRME** la désignation des représentants d'EPN aux assemblées générales de la société SPL TRANSURBAIN effectuée par délibération du 10 avril 2018

☞ **ACTUALISE** le règlement intérieur de fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement, suite à la suppression des Nouvelles Activités Périscolaires et au passage à 4 jours entraînant un fonctionnement des accueils de loisirs sur la journée du mercredi et **FIXE** tels que ci-après, les tarifs 2018 des activités du mercredi à compter du 3 septembre 2018 :

**Mercredi :**

Tarif familles 2018 = 0.525% x QF + 0.98€

Avec quotient familial compris entre 300€ et 2800€ inclus.

Base de calcul : forfaitaire à la journée. Toute présence constatée génère une facturation.

**Tarifs applicables aux enfants ressortissants de l'A.S.E. :**

Un tarif moyen est appliqué, prenant en compte les statistiques familiales et les QF plancher et plafond.

	Extrascolaire
QF	1550
Taux %	0.52590%
Part fixe	0.98€

☞ **DECIDE** de verser à Habitat Coopératif de Normandie, pour son opération de construction de 6 PSLA – Le Grand Jardin - à Guichainville, une subvention de 4 000 € par logement vendu, en vue d'en réduire le prix d'acquisition, **DECIDE** de verser chaque subvention à Habitat Coopératif de Normandie qui se chargera de la répercuter sur le prix de vente, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention qui sera passée avec Habitat Coopératif de Normandie et **DECIDE** de garantir l'emprunt d'un montant de 1 024 000,00 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne, à hauteur de 40%, soit 409 600,00 €

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 500 € à Habitat et Humanisme, au titre de l'année 2018

☞ **OCTROIE** une subvention de 98 000€ à CURSUS au titre de l'année 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir

☞ **OCTROIE** une subvention de **103 922 €** à la Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud et **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels

☞ **OCTROIE (moins 1 abstention)** une subvention de 15 000 € à l'ABRI au titre du fonctionnement de la recyclerie – ressourcerie, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels et **PROCEDE** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention passée avec l'opérateur

☞ **OCTROIE** une subvention de 2 000 € à ADS Insertion au titre de l'année 2018, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention à passer avec l'opérateur

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions ci-après, pour un montant total de 10 795€ et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels à intervenir :

PROJETS CST – 2 <sup>ème</sup> phase					
N°	PORTEUR	Territoir e	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
1	AL2E	Evreux Nétreville	Participation à la fonction de pilotage du centre social	8 334€ (*)	84 600€
2	Collège des sept épis	EPN sud	6 <sup>ème</sup> forum des métiers	861€	Non communiqué
3	CCAS de CROTH	EPN sud	Ateliers cuisine	1 600€	3 050€
<b>TOTAL</b>				<b>10 795€</b>	87 650€

(\*) Proratisation de la subvention liée au pilotage (présence effective du directeur)

☞ **OCTROIE** une subvention de 14 000 € à la Ville d'Evreux pour l'organisation du Village du sport et de la culture et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

☞ **APPROUVE** le renouvellement du dispositif Fonds de soutien aux initiatives des habitants avec la Régie des quartiers pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 décembre 2019, **DECIDE** le versement d'une subvention de 3 000 € à la Régie des Quartiers dans le cadre des crédits inscrits au BP 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville – programmation 2018 - 2<sup>ème</sup> phase - le versement de subventions pour un montant total de 83 250 €, telles que figurant dans le tableau annexé et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

☞ **DECIDE**, au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD (conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance), le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de 4 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

Orientations	Porteurs	Projets	Montants
<b>Reprise du Contrat de ville</b>			
Remédiation scolaire en faveur des élèves en difficulté	<b>Collège Paul Bert</b>	<b>Classe relais (lutte contre le décrochage scolaire)</b> Soutien aux élèves rencontrant des difficultés scolaires afin de réenclencher un projet de formation ou un projet professionnel, de recréer du lien avec des jeunes en situation de décrochage	<b>1 900 €</b>
<b>Reconductions</b>			
Soutien à la parentalité Lutte contre la récidive Lutte contre la radicalisation	<b>Association Le Relais</b>	<b>Lutte contre la récidive:</b> Soutien aux familles par des groupes de paroles en milieu ouvert Soutien à la parentalité au sein de l'établissement pénitentiaire pour les personnes incarcérées exécutant une peine courte	<b>700 €</b>
	<b>Association Myosotis</b>	<b>Accompagnement des familles,</b> lieu d'accueil parents-enfants, familles en attente de parloir à l'égard d'un de ses membres incarcéré pour une période courte	<b>700 €</b>
<b>Nouveau projet</b>			
Lutte contre le harcèlement, promotion de l'égalité des genres, soutien aux élus contre les phénomènes de prostitution	<b>Accueil service</b>	<b>Promotion égalité et Lutte contre la prostitution</b> Porteur du collectif « stop violence » et intervenant dans les festivals pour sensibiliser les jeunes sur l'égalité des genres, Information aux élus dans le cadre de la lutte contre les phénomènes de prostitution (maraude départemental)	<b>700 €</b>
Total 1 <sup>ère</sup> phase			<b>4 000 €</b>

☞ **FIXE** les tarifs relatifs aux frais de scolarité et droits d'inscription au Conservatoire à rayonnement départemental, qui seront appliqués sur le territoire EPN pour l'année scolaire 2018/2019, **APPROUVE** les quotients familiaux qui seront appliqués et **AUTORISE** le Vice-Président à signer la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre EPN et Ville d'Evreux, relative au calcul du Quotient Familial des usagers résidant sur le territoire EPN

☞ **VALIDE** le plan de financement ci-dessous du projet « création d'un cheminement Evreux-Fauville » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions liées à ce dossier et à **SIGNER** tous les documents y afférents

Postes de dépenses HT		Postes de recettes	
Etudes de maîtrise d'œuvre	1 850,00 €	EPN	33 481,55 €
Etudes CSPS	858,00 €		
Travaux	55 773,55 €	Conseil Départemental	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>58 481,55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>58 81,55 €</b>

☞ **DECIDE** de participer financièrement au projet de doublement de la RN 13 à hauteur de 60 000 €/an pendant 5 ans, **DECIDE** le versement de 60 000 € au titre de l'année 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de participation financière d'EPN au projet de doublement de la RN 13, et avenants éventuels à intervenir

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune du Plessis Grohan (13 218€ maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 74

☞ **APPROUVE** le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur ainsi que le plan de zonage en assainissement non-collectif sur l'ensemble de la commune de Grossoeuvre et **PROCEDE** à l'affichage de la présente délibération à EPN mais également à la mairie de la commune de Grossoeuvre durant un mois, et à l'insertion d'une mention dans deux journaux, conformément aux articles R. 123-6 à R. 123- 23 du code de l'environnement. Les conclusions et le rapport de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège d'EPN, à la mairie de la commune de Grossoeuvre ainsi qu'à la préfecture de l'Eure pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public

☞ **APPROUVE** le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur ainsi que le plan de zonage en assainissement non-collectif sur l'ensemble de la commune d'Épièds et **PROCEDE** à l'affichage de la présente délibération à EPN mais également à la mairie de la commune d'Épièds durant un mois et d'une mention dans deux journaux, conformément aux articles R. 123-6 à R. 123- 23 du code de l'environnement. Les conclusions et le rapport de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de l'EPN, à la mairie de la commune d'Épièds ainsi qu'à la préfecture de l'Eure pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public

☞ **DECIDE** de participer au Fonds de solidarité habitat « volet Eau » à hauteur de 5 000 € pour l'année 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à passer avec le Conseil départemental relatif à la contribution financière d'EPN et aux conditions de la mise en œuvre du FSH

☞ **DECIDE** de confier provisoirement la gestion et l'exploitation du service eau potable des communes de Fontaine sous Jouy et Jouy sur Eure à Seine Normandie Agglomération et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de gestion transitoire du service eau potable à intervenir entre Evreux Portes de Normandie et Seine Normandie Agglomération, ainsi que ses avenants éventuels

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant, à **SIGNER** l'avenant à passer à la convention de partenariat pour la poursuite des études pour la restauration du réseau de mares d'Evreux Portes de Normandie, signée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les conventions de travaux de restauration de mares avec les communes et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **DEPOSER** des dossiers de demande de subventions pour le programme de travaux de restauration du réseau de mares d'Evreux Portes de Normandie auprès des financeurs institutionnels (AESN, CD27, etc.) et pour chaque année pendant laquelle des travaux seraient envisagés

☞ **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Avre (SMAVA), et **DESIGNE** en qualité de représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du SMAVA:

**Titulaires**

M. COCHON Michel, EPN

M. GAUTIER Francis, St Germain sur Avre

M. BRIERE Patrick, Muzy

**Suppléants**

M. PICHOT Alain, Courdemanche

M. CADIEU Michel, Illiers L'Eveque

M. VERDIER Jean-François, Marcilly / Eure.

☞ **DECIDE** la création, entre EPN et la ville d'Evreux, d'un service commun des archives à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, **APPROUVE** la convention et son annexe précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et son annexe ainsi que ses éventuels avenants à intervenir

☞ **DECIDE** la suppression du tableau des effectifs d'EPN, d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps complet et **ADOpte** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée

☞ **DECIDE** le recrutement de **83,5 ETP** (équivalents temps plein) relevant de la catégorie C, sur les grades d'adjoint d'animation et d'adjoint technique, agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée 3 mois maximum (période estivale 2018)

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de :

- 2 254,16 € à la commune de Boncourt pour la restauration de meubles historiques de la mairie,
- 1 643,59 € à la commune de Bretagnolles pour la réfection des murs extérieurs de la salle communale,
- 2 040 € à la commune de Coudres pour l'acquisition d'un lave-vaisselle et d'une armoire réfrigérante à la salle des fêtes,
- 1 516,98 € à la commune de Croth pour l'acquisition de décoration de Noël,
- 2 880 € à la commune d'Epieds pour la construction d'un mur, ravalement et pose d'un portillon,
- 2 521 € à la commune d'Epieds pour la remise en état du toit du château d'eau,
- 1 492 € à la commune d'Epieds pour la remise en état du portail de la cour de la mairie,
- 47 980,84 € à la commune d'Evreux pour le programme 2018 d'aménagement des cimetières,
- 27 962,50 € à la commune d'Evreux pour l'acquisition d'un drone,
- 12 498,88 € à la commune d'Evreux pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- 10 281,02 € à la commune d'Evreux pour l'acquisition et la mise en place d'une classe modulaire à l'école de la Forêt,
- 27 211,70 € à la commune d'Evreux pour la mise en lumière des façades en lien avec le réaménagement rue du Docteur Oursel,
- 2 717,55 € à la commune de Gauciel pour la rénovation du chauffage et l'enduit du cœur de l'église,
- 3 945 € à la commune de Gravigny pour la réfection complète de l'éclairage des courts de tennis couverts,

- 50 452 € à la commune de Huest pour la rénovation de la toiture du groupe scolaire,
- 1 086,18 € à la commune de Huest pour la mise en place d'une dalle béton et de l'éclairage pour un abribus,
- 1 529,50 € à la commune d'Irreville pour l'installation d'un moteur de volée et d'une centrale de commande des cloches pour l'église,
- 977,75 € à la commune de Jumelles pour l'avenant au marché de travaux 2017 d'extension de la mairie,
- 2 400 € à la commune de l'Habit pour la mise aux normes de la porte de la mairie,
- 1 949,40 € à la commune de l'Habit pour la construction d'un local poubelle,
- 6 563 € à la commune de l'Habit pour la réalisation de l'isolation et du plancher du 2<sup>ème</sup> étage de la mairie,
- 1 018,26 € à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la fourniture et la pose d'un limiteur acoustique pour la salle des fêtes,
- 4 535,66 € à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de mobilier pour le nouveau restaurant scolaire,
- 14 842 € à la commune de la Couture-Boussey pour la création d'un préau pour l'école maternelle,
- 2 913,69 € à la commune de la Forêt-du-Parc pour la peinture de l'école et la toiture en polycarbonate du porche de l'entrée des petites sections,
- 1 166,66 € à la commune de la Trinité pour la création d'un jardin du souvenir avec puits de dispersion au cimetière,
- 1 760 € à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour la construction de contreforts à l'église,
- 3 598,22 € à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'accessibilité aux PMR des bâtiments communaux,
- 3 450 € à la commune du Plessis-Grohan pour le remplacement des radiateurs électriques de la mairie,
- 2 816,80 € à la commune du Plessis-Grohan pour la rénovation du carrelage et la pose d'un coffret électrique à la salle polyvalente,
- 3 580 € à la commune du Plessis-Grohan pour la rénovation du groupe scolaire et de la peinture sous préau,
- 5 978,52 € à la commune du Vieil-Evreux pour le remplacement de la chaudière de l'école,
- 5 096 € à la commune du Vieil-Evreux pour la sécurisation de l'école maternelle,
- 1 495 € à la commune de Lignerolles pour l'acquisition d'un fourneau pour la cantine scolaire,
- 546,82 € à la commune de Lignerolles pour l'acquisition de tables pour la cantine scolaire,
- 1 798,29 € à la commune de Lignerolles pour la mise en place d'un nouveau sol pour la salle communale,
- 7 415 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de panneaux lumineux en centre bourg,
- 3 422,35 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de radars pédagogiques,
- 11 363,63 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition d'un columbarium,
- 6 785,69 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour le remplacement de la chaudière des écoles,
- 2 359 € à la commune de Miserey pour l'aménagement du parvis de la mairie,
- 2 024,66 € à la commune de Miserey pour la réfection complète de la stèle des Aérostiers,

- 9 848,69 € à la commune de Miserey pour la rénovation énergétique de deux classes primaires et la salle de Bibliothèque Centre Documentaire,
- 3 605,50 € à la commune de Moisville pour les travaux d'évacuation des eaux pluviales de la sacristie et de l'église,
- 12 898,04 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour la mise en conformité électrique d'un bâtiment scolaire et la pose de faux-plafond d'une classe,
- 1 894,55 € à la commune de Mousseaux-Neuville le remplacement des buts et panneaux de baskets du terrain multisport,
- 1 509,70 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de volets roulants et stores d'une classe,
- 772 € à la commune de Parville pour le remplacement de la cabine de douche du logement communal,
- 2 604,16 € à la commune de Parville pour la reprise de concessions funéraires,
- 4 083,49 € à la commune de Sacquenville pour l'installation d'une colonne enterrée rue du Bout aux Plaids et la rénovation partielle de la salle du Conseil,
- 4 476,90 € à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école de l'Hôtel de Ville,
- 141 726,73 € à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'aménagement d'un restaurant scolaire à l'école maternelle des p'tits Loups,
- 71 450 € à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le réaménagement des services techniques en Restos du Cœur,
- 6 504,04 € à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'acquisition de matériel communal,
- 8 422,34 € à la commune de Sassey pour la rénovation intérieure de la salle des fêtes,

**et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Résultats définitifs

### CONSOLIDATION DES RESULTATS 2017

		Résultat d'exécution au 31/12/2016	Affectation de résultat	Recettes de l'exercice 2017	Dépenses de l'exercice 2017	Résultat d'exécution 2017	Résultat de clôture 2017	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Résultat cumulé au 31/12/2017
Budget principal	FONCTIONNEMENT	6 206 731,40	-61 224,19	78 714 122,27	77 884 974,18	829 148,09	<b>6 974 655,30</b>	0,00	0,00	6 974 655,30
	INVESTISSEMENT	2 824 466,92	61 224,19	17 564 011,04	16 538 226,64	1 025 784,40	<b>3 850 251,32</b>	8 019 110,13	13 830 716,56	-1 961 355,11
	CUMUL	9 031 198,32	0,00	96 278 133,31	94 423 200,82	1 854 932,49	<b>10 824 906,62</b>	8 019 110,13	13 830 716,56	5 013 300,19
Eau	FONCTIONNEMENT	847 990,55	0,00	16 863 522,44	15 625 953,65	1 237 568,79	<b>2 085 559,34</b>	0,00	0,00	2 085 559,34
	INVESTISSEMENT	35 123,46	0,00	4 939 404,41	4 063 211,61	876 192,80	<b>911 316,26</b>	0,00	1 861 018,93	-949 702,67
	CUMUL	883 114,01	0,00	21 802 926,85	19 689 165,26	2 113 761,59	<b>2 996 875,60</b>	0,00	1 861 018,93	1 135 856,67
Assainissement	FONCTIONNEMENT	1 648 795,84	0,00	11 179 991,79	9 206 223,99	1 973 767,80	<b>3 622 563,64</b>	0,00	0,00	3 622 563,64
	INVESTISSEMENT	7 045 123,04	0,00	5 496 119,40	6 754 118,04	-1 257 998,64	<b>5 787 124,40</b>	0,00	2 829 103,48	2 958 020,92
	CUMUL	8 693 918,88	0,00	16 676 111,19	15 960 342,03	715 769,16	<b>9 409 688,04</b>	0,00	2 829 103,48	6 580 584,56
SPAC EX CCPN	FONCTIONNEMENT	516 234,56	0,00	1 033 509,80	856 061,67	177 448,13	<b>693 682,69</b>	0,00	0,00	693 682,69
	INVESTISSEMENT	809 669,62	0,00	832 546,24	139 034,29	693 511,95	<b>1 503 181,57</b>	17 198,50	71 924,00	1 448 456,07
	CUMUL	1 325 904,18	0,00	1 866 056,04	995 095,96	870 960,08	<b>2 196 864,26</b>	17 198,50	71 924,00	2 142 138,76
Mobilités durables	FONCTIONNEMENT	-1 182 747,68	0,00	13 237 001,77	11 640 349,73	1 596 652,04	<b>413 904,36</b>	0,00	0,00	413 904,36
	INVESTISSEMENT	4 208 354,51	0,00	2 074 206,25	2 204 835,21	-130 628,96	<b>4 077 725,55</b>	0,00	2 673 346,46	1 404 379,09
	CUMUL	3 025 606,83	0,00	15 311 208,02	13 845	1 466 023,08	<b>4 491</b>	0,00	2 673	1 818

					184,94		<b>629,91</b>		346,46	283,45
SPANC ex GEA	FONCTIONNEMENT	196 231,61	-196 231,61	198 716,87	156 981,05	41 735,82	<b>41 735,82</b>	0,00	0,00	41 735,82
	INVESTISSEMENT	-1 019 635,45	196 231,61	196 403,61	15 432,29	180 971,32	<b>-838 664,13</b>	0,00	250 868,52	-1 089 532,65
	CUMUL	-823 403,84	0,00	395 120,48	172 413,34	222 707,14	<b>-796 928,31</b>	0,00	250 868,52	-1 047 796,83
SPANC ex CCPN	FONCTIONNEMENT	32 778,76	0,00	57 865,00	75 440,76	-17 575,76	<b>15 203,00</b>	0,00	0,00	15 203,00
	INVESTISSEMENT	20 822,54	0,00	1 170,35	2 980,40	-1 810,05	<b>19 012,49</b>	0,00	602,69	18 409,80
	CUMUL	53 601,30	0,00	59 035,35	78 421,16	-19 385,81	<b>34 215,49</b>	0,00	602,69	33 612,80
Pépinière scientifique	FONCTIONNEMENT	-344 631,42	0,00	734 373,35	404 603,58	329 769,77	<b>-14 861,65</b>	0,00	0,00	-14 861,65
	INVESTISSEMENT	893 974,73	0,00	236 380,00	186 784,15	49 595,85	<b>943 570,58</b>	0,00	0,00	943 570,58
	CUMUL	549 343,31	0,00	970 753,35	591 387,73	379 365,62	<b>928 708,93</b>	0,00	0,00	928 708,93
Economie	FONCTIONNEMENT	103 387,50	0,00	65 524,04	111 071,62	-45 547,58	<b>57 839,92</b>	0,00	0,00	57 839,92
	INVESTISSEMENT	1 104 115,24	0,00	63 536,61	115 056,67	-51 520,06	<b>1 052 595,18</b>	0,00	389 051,75	663 543,43
	CUMUL	1 207 502,74	0,00	129 060,65	226 128,29	-97 067,64	<b>1 110 435,10</b>	0,00	389 051,75	721 383,35
ZAC du Long Buisson - 1	FONCTIONNEMENT	-206 369,81	0,00	551 599,83	269 792,31	281 807,52	<b>75 437,71</b>	0,00	8 260,00	67 177,71
	INVESTISSEMENT	-3 884 636,00	0,00	1 144 110,00	1 151 493,59	-7 383,59	<b>-3 892 019,59</b>	0,00	0,00	-3 892 019,59
	CUMUL	-4 091 005,81	0,00	1 695 709,83	1 421 285,90	274 423,93	<b>-3 816 581,88</b>	0,00	8 260,00	-3 824 841,88
ZAC du Long Buisson - 2	FONCTIONNEMENT	195 443,67	0,00	445 062,76	472 410,43	-27 347,67	<b>168 096,00</b>	0,00	1 446 197,33	-1 278 101,33
	INVESTISSEMENT	-2 453 940,68	0,00	315 700,00	559 035,67	-243 335,67	<b>-2 697 276,35</b>	0,00	0,00	-2 697 276,35
	CUMUL	-2 258 497,01	0,00	760 762,76	1 031 446,10	-270 683,34	<b>-2 529 180,35</b>	0,00	1 446 197,33	-3 975 377,68
ZAC Espace d'activités - La Rougemare	FONCTIONNEMENT	319 283,94	0,00	669 869,01	676 005,41	-6 136,40	<b>313 147,54</b>	0,00	27 115,96	286 031,58
	INVESTISSEMENT	595 723,95	0,00	651 899,67	17 969,34	633 930,33	<b>1 229 654,28</b>	0,00	0,00	1 229 654,28

	CUMUL	915 007,89	0,00	1 321 768,68	693 974,75	627 793,93	<b>1 542 801,82</b>	0,00	27 115,96	1 515 685,86
ZA La Fosse au buis	FONCTIONNEMENT	66 328,33	0,00	0,61	193,00	-192,39	<b>66 135,94</b>	0,00	0,00	66 135,94
	INVESTISSEMENT	-129 293,63	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>-129 293,63</b>	0,00	0,00	-129 293,63
	CUMUL	-62 965,30	0,00	0,61	193,00	-192,39	<b>-63 157,69</b>	0,00	0,00	-63 157,69
ZAC du Centre Bourg	FONCTIONNEMENT	-0,06	0,00	0,06	0,00	0,06	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	-6 581,92	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>-6 581,92</b>	0,00	0,00	-6 581,92
	CUMUL	-6 581,98	0,00	0,06	0,00	0,06	<b>-6 581,92</b>	0,00	0,00	-6 581,92
ZAC Les Surettes	FONCTIONNEMENT	234 147,83	0,00	1 090 264,19	1 285 526,34	-195 262,15	<b>38 885,68</b>	0,00	15 815,61	23 070,07
	INVESTISSEMENT	-1 542 755,72	0,00	524 537,83	744 096,51	-219 558,68	<b>-1 762 314,40</b>	0,00	0,00	-1 762 314,40
	CUMUL	-1 308 607,89	0,00	1 614 802,02	2 029 622,85	-414 820,83	<b>-1 723 428,72</b>	0,00	15 815,61	-1 739 244,33
ZAC de Cambolle	FONCTIONNEMENT	-352 631,76	0,00	613 214,48	282 450,41	330 764,07	<b>-21 867,69</b>	0,00	38 543,69	-60 411,38
	INVESTISSEMENT	-3 308 296,79	0,00	475 300,00	605 512,26	-130 212,26	<b>-3 438 509,05</b>	0,00	0,00	-3 438 509,05
	CUMUL	-3 660 928,55	0,00	1 088 514,48	887 962,67	200 551,81	<b>-3 460 376,74</b>	0,00	38 543,69	-3 498 920,43
ZA – Miserey	FONCTIONNEMENT	41 935,12	0,00	9 492,57	9 491,50	1,07	<b>41 936,19</b>	0,00	715 961,81	-674 025,62
	INVESTISSEMENT	-198 516,16	0,00	0,00	9 491,50	-9 491,50	<b>-208 007,66</b>	0,00	0,00	-208 007,66
	CUMUL	-156 581,04	0,00	9 492,57	18 983,00	-9 490,43	<b>-166 071,47</b>	0,00	715 961,81	-882 033,28
ZA Les Longs champs	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	-2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00
	CUMUL	-2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00
ZAC du Vallon Fleuri	FONCTIONNEMENT	200 674,14	0,00	132 440,28	132 488,90	-48,62	<b>200 625,52</b>	0,00	170 471,41	30 154,11
	INVESTISSEMENT	-2 834 088,09	0,00	206 100,00	272 265,83	-66 165,83	<b>-2 900 253,92</b>	0,00	0,00	-2 900 253,92
	CUMUL	-2 633 413,95	0,00	338 540,28	404 754,73	-66 214,45	<b>-2 699 628,40</b>	0,00	170 471,41	-2 870 099,81

ZAC du Vallot	FONCTIONNEMENT	-713,25	0,00	714,16	635,00	79,16	<b>-634,09</b>	0,00	28 250,00	-28 884,09
	INVESTISSEMENT	-298 587,10	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>-298 587,10</b>	0,00	0,00	-298 587,10
	CUMUL	-299 300,35	0,00	714,16	635,00	79,16	<b>-299 221,19</b>	0,00	28 250,00	-327 471,19
ZA Le Floquet	FONCTIONNEMENT	-203,00	0,00	203,00	104,00	99,00	<b>-104,00</b>	0,00	0,00	-104,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	120,00	0,00	120,00	<b>120,00</b>	0,00	0,00	120,00
	CUMUL	-203,00	0,00	323,00	104,00	219,00	<b>16,00</b>	0,00	0,00	16,00
ZAC Gauville Parville	FONCTIONNEMENT	-0,32	0,00	19 059,20	20 683,88	-1 624,68	<b>-1 625,00</b>	0,00	1 354,17	-2 979,17
	INVESTISSEMENT	-125 100,00	0,00	146 138,05	0,00	146 138,05	<b>21 038,05</b>	0,00	0,00	21 038,05
	CUMUL	-125 100,32	0,00	165 197,25	20 683,88	144 513,37	<b>19 413,05</b>	0,00	1 354,17	18 058,88
<b>Total fonctionnement</b>		<b>8 522 665,95</b>	<b>-257 455,80</b>	<b>125 616 547,48</b>	<b>119 111 441,41</b>	<b>6 505 106,07</b>	<b>14 770 316,22</b>	<b>0,00</b>	<b>2 451 969,98</b>	<b>12 318 346,24</b>
<b>Total investissement</b>		<b>1 733 942,47</b>	<b>257 455,80</b>	<b>34 869 683,46</b>	<b>33 379 544,00</b>	<b>1 490 139,46</b>	<b>3 224 081,93</b>	<b>8 036 308,63</b>	<b>21 906 632,39</b>	<b>-10 646 241,83</b>
<b>Total cumul</b>		<b>10 256 608,42</b>	<b>0,00</b>	<b>160 486 230,94</b>	<b>152 490 985,41</b>	<b>7 995 245,53</b>	<b>17 994 398,15</b>	<b>8 036 308,63</b>	<b>24 358 602,37</b>	<b>1 672 104,41</b>

**CONTRAT DE VILLE 2018/2EME PHASE DE PROGRAMMATION**

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Cout du Projet
<b>PILIER COHESION SOCIALE/ LIEN SOCIAL/CITOYENNETE</b>				
<b>ALEE-Centre Social</b>	Nétreville	<p><b>Animation Vie Locale :</b></p> <p>Coordination et co-construction d'actions d'animation de territoire avec des groupes d'habitants et les associations du quartier visant renforcer la cohésion sociale et l'identité du territoire : Soirées concerts (3 à 4 concerts par année), Animations de Noel (Netreville), Festival ALEE (Netreville Clos au Duc) du 18 au 23 Juin, Netreville Summer Show (journée de clôture des activités d'été)</p>	<b>5 000 €</b>	37 750 €
<b>CCAS-Centre Social de la Madeleine</b>	La Madeleine	<p><b>Animation Vie Locale :</b></p> <p>Coordination et co-construction d'actions d'animation de territoire avec des groupes d'habitants et les associations du quartier : fête de début d'Eté, animation autour du 13 juillet, fête de fin d'année, animation hors les murs sur la période estivale ( les parasols de l'été), Fête du sport à Trangis ( fin Août)</p>	<b>10 000 €</b>	77 500 €
<b>CCAS-Centre Social de la Madeleine</b>	La Madeleine	<p><b>Sorties familles Eté :</b></p> <p>Mise en place de sorties familiales sur la période estivale liés à l'accompagnement social mené à l'année et dans le cadre d'une programmation partagée et concerté avec les acteurs du territoire (AJM, Solidarité Citoyenne) et les habitants</p>	<b>5 000 €</b>	57 500
<b>Amicale de Navarre</b>	Navarre	<p><b>Nav Arts de Rue :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribuer à donner une image attractive de Navarre</li> <li>-Favoriser les pratiques participatives autour de l'art urbain par la mise en place d'ateliers en amont et pendant la manifestation</li> <li>-Développer des moments d'échange intergénérationnel</li> </ul> <p>Mise en place du Festival Nav Arts de Rue les 11 et 12 Mai 2018 sur le thème des cultures urbaines+ Ateliers artistiques sur les vacances de Février 2018</p>	<b>10 000 €</b>	16 664 €

<b>Amicale de Navarre</b>	Navarre	<b>Animation Vie Locale :</b> Coordination d'actions co-construites avec les acteurs et les habitants du territoire: a mise en place d'ateliers artistiques pour animer la galerie d'arts, de l'année, soutien et accompagnement d'initiative des habitants (repas partage. .une action de prévention sur l'été autour d'un tournoi de e-foot en soirée (secteur ALSH et 16-25 ans).	<b>3 000 €</b>	19 189 €
<b>Amicale de Navarre</b>	Navarre	<b>Sorties Familles Eté:</b> Mise en place de sorties familiales sur la période estivale liés à l'accompagnement social mené à l'année et dans le cadre d'une programmation partagée et concerté avec les acteurs du territoire (JAE, SIVU LIBELLULE) et les habitants	<b>3 000 €</b>	10 100 €
<b>Amicale de Navarre</b>	Navarre	<b>Axe Famille :</b> 1) Développement les actions liées à la petite enfance (0-6 ans) mise en place d'un café des parents avec les partenaires du territoire ( JAE, PMI),mise en place d'une action fédératrice entre les structures ayant trait à la petite enfance ( programmation en cours de définition dans le cadre du PET), développement d'une offre d'activités sportives parents-enfants pour les 0-6 ans s'appuyant sur les ressources du territoire 2) Accompagner les projets familles du territoire : accompagnement des projets CLAS du territoire, le LAEP et l'atelier langages. 3) Favoriser l'accès aux droits: ateliers et permanences numériques Via le partenariat avec Concept'ic Eure et la MED; la création d'un réseau et d'un point d'accès aux droits avec la MJD, le CIDFF, la JAE (écrivain public)	<b>3 000 €</b>	83 987 €
			<b>39 000 €</b>	

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Cout du Projet
<b>PILIER COHESION SOCIALE/ EDUCATION</b>				

<b>CCAS-Centre Social de la Madeleine</b>	Madeleine	<p><b>Soutien à la parentalité :</b> Mise en place d'actions de soutien à la parentalité à partir de l'expression des attentes et besoins des parents, en traitant les problématiques sociales et éducatives auxquels les habitants sont confrontés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Développement activités permettant de renforcer le lien parents-enfants : cirque, activités sportives et manuelles, sorties</li> <li>-Temps d'information collectifs auprès des familles: conseils, échanges, informations autour des problématiques éducatives : café des parents, les dangers des écrans...</li> </ul>	<b>4 500</b>	35 145 €
<b>REP+ Néruda (1)</b>	Madeleine	Mise en place d'actions en direction des élèves la ZEP portant sur l'acquisition de compétences transversale axés sur la citoyenneté, l'ouverture sociale et culturelle et la parentalité, le renforcement des compétences socles : -Parcours culturel Evreux ; Croqueurs de livres ;Défi lecture ;Math en mat ; Persévérance scolaire au collège) ;Ateliers-Parents/enfants ;Parcours Civique et historique _	<b>2 500 €</b>	37 622 €
<b>REP Politzer (1)</b>	Madeleine	Mise en place d'actions en direction des élèves la ZEP portant sur l'acquisition de compétences transversale axés sur la citoyenneté, l'ouverture sociale et culturelle et la parentalité, le renforcement des compétences socles : Livret d'accueil des élèves de Petite Section, Jeux Olympiques en maternelle ; Continuité Grande Section-CP; Soutenir la fonction parentale à l'école ; Climat scolaire et gestion des conflits au collège	<b>1 500 €</b>	12 169 €
<b>Solidarité Citoyenne</b>	Madeleine	<p><b>Accompagnement à la scolarité collégiens :</b> soutien méthodologique, aides ponctuelles individualisées, lien avec les familles et le collège pour un groupe de 10 élèves scolarisés au collège Néruda. 2 séances / semaine les lundis et jeudi de 17H30 à 19H</p>	<b>2 000 €</b>	12 600 €
<b>Initiatives Positives</b>	Madeleine	<p><b>Aides aux devoirs collégiens :</b> -Aide pédagogique pour des collégiens et des lycéens dispensée par des enseignants bénévoles pour les devoirs afin de renforcer leur compréhension. Un travail est effectué avec les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants. Mardi et Jeudi: 17H30/19H00</p>	<b>2 000 €</b>	5 640 €

<b>Porteur</b>	<b>Territoire</b>	<b>Intitulé et Descriptif Action</b>	<b>Part EPN</b>	<b>Cout du Projet</b>
<b>PILIER COHESION SOCIALE/ EDUCATION</b>				

<b>ADN</b>	Netreville	<p><b>Accompagnement à la scolarité et soutien à la fonction parentale</b> Action d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens du quartier de Netreville:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Accueil du Lundi au Vendredi de 17H à 19H</li> <li>-2 groupes : 6eme/5eme et 4eme/3eme</li> <li>-mise en place d'une action de prévention auprès des familles et jeunes sur les usages numériques</li> </ul>	<b>4 250 €</b>	20 598 €
<b>REP Dunant (1)</b>	Netreville	Mise en place d'actions en direction des élèves la ZEP portant sur l'acquisition de compétences transversale axés sur la citoyenneté, l'ouverture sociale et culturelle et la parentalité, le renforcement des compétences socles.	<b>3 000 €</b>	44 640 €
<b>Amicale de Navarre</b>	Navarre	<p><b>Accueil jeune 11-17 ans :</b> accueil Jeunes 11-17 ans périscolaire: Mercredi de 14H à 18H30 et le Mardi et Vendredi de 16H à 19H</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-accueil Jeunes 11-17 ans extra-scolaire: du Lundi au Vendredi de 9H30 à 12H00 et 14 H à 19H. Une ouverture en soirée jusqu'à 22 H sur chaque semaine de vacances scolaires.</li> <li>-CLAS: Lundi et Jeudi de 16 H 19H: 1 groupe de 12 élèves</li> </ul>	<b>8 700 €</b>	80 250 €
<b>Amicale de Navarre</b>	Navarre	<p><b>Séjour 14-17 ans :</b> Mise en œuvre d'un séjour en direction des 14-17 ans pour 15 jeunes sur l'été en recherchant une dynamique participative des publics dans la construction du projet (concertation avec jeunes et familles sur choix des destinations et activités, actions d'auto financement, temps de restitution aux familles...)</p>	<b>3 000 €</b>	12 100 €
<b>Amicale de Navarre</b>	Navarre	<p><b>Séjour 11-14 ans :</b> Mise en place d'un séjour court (2 nuits et 3 jours) pour 15 jeunes de 11-14 ans fréquentant le centre social et 15 jeunes fréquentant l'ALSH de l'association Jeanne d'Arc. Ce projet vient concrétiser le travail de passerelle mené tout au long de l'année par les deux structures. Il vise également à promouvoir les structures sportives du territoire d'intervention en proposant au cours de ce séjour des initiations sportives mobilisant la JAE et l'EAC. Ce séjour se déroulera dans les locaux de la Jeanne d'Arc. Public ciblé: 30 jeunes de 11 à 14 ans.</p>	<b>650 €</b>	1750 €
<b>Amicale de Navarre</b>	Navarre	<p><b>Passerelle Educative Collège-Centre Social :</b> -Accompagner le collège dans la mise en œuvre d'un Foyer Socio Educatif -Animer des groupes de paroles pour les collégiens -Animation de groupes de paroles : Une fois par semaine deux professionnels du centre social anime un groupe de paroles à destination des jeunes du collège en accord avec l'équipe éducative du collège. Ces groupes ont été mis en place après avoir mené un travail de sensibilisation sur les réseaux sociaux</p>	<b>1 150 €</b>	3 640 €

		et leur utilisation. Accompagnement du collège au montage d'un foyer socio-éducatif :Le centre social accompagne le collège deux fois par semaine à la mise en place d'un FSE.. Deux services civiques interviennent en appui sur cette mission pour l'année scolaire 2018. 30 à 40 jeunes sont déjà mobilisés ainsi que la CPE et deux enseignants.		
<b>JAE</b>	Navarre	<b>Accompagnement à la scolarité collégiens :</b> -Proposer aux enfants et aux familles un soutien et une aide afin de contribuer à la réussite scolaire -Soutenir et accompagner les familles dans leur fonction parentale -Favoriser le lien entre école et famille 1 groupe d'accompagnement scolaire collège : 10 enfants/4 jours/1H30	<b>2 000 €</b>	17 722 €
			<b>35 250 €</b>	

**(2) REP Neruda, Dunant, Politzer** : 1<sup>er</sup> versement de 50 % de la somme de référence conditionné à la signature de la Charte Réussite Educative et Accompagnement à la scolarité, un second versement fera l'objet d'une délibération au 2<sup>ème</sup> semestre 2018 et sera conditionné à la signature de conventions de partenariats entre établissements scolaires et opérateurs du CLAS.

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Cout du Projet
<b>PILIER COHESION SOCIALE/ SPORT ET CULTURE</b>				
<b>Principe Actif</b>	Inter sites QPV	<b>Emissions des quartiers :</b> -Amener un groupe de jeunes ou d'habitants des différents quartiers à se former au média radio ;Favoriser l'expression des habitants des différents territoires de l'agglomération ;Mettre en valeur les initiatives locales, les structures des QPV Animation d'ateliers radiophoniques, et couverture d'événements d'animation de la vie locale en lien avec les Centres sociaux, le Service Jeunesse, l'Education Nationale	<b>4 000 €</b>	28 300 €
			<b>4 000 €</b>	

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Cout du Projet
<b>PILIER COHESION SOCIALE/ ACCES AUX DROITS</b>				
<b>CIDFF</b>	Inter sites QPV	<p><b>Permanences juridiques/accès aux droits :</b>            Permanences d'accès aux droits assuré par les juristes du CIDFF: la thématique la plus traitée concerne le droit des familles (séparation, garde d'enfants...) et droits des étrangers sur la permanence Accueil Service</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-MJD: 50 permanences (1/semaine)</li> <li>-Accueil Service à La Madeleine: 34 permanences (1/semaine)</li> <li>-Centre Social Netreville: 12 permanences (1/mois)</li> <li>-Centre Social Navarre: 12 permanences (1/mois)</li> </ul>	<b>2 500 €</b>	17 972 €
<b>CIDFF</b>	Madeleine Netreville	<p><b>Ecrivain Public :</b>            Service d'écrivain public s'adressant aux personnes rencontrant des difficultés (non maîtrise de la langue ou des usages numériques..) dans leurs démarches et procédures administratives (CAF, CPAM, Pole Emploi, Préfecture...) pour faire valoir leurs droits ou répondre à leurs obligations. Des permanences hebdomadaires sont mises en place en lien avec le centre social de la Madeleine et de Netreville. se déroulant sur deux demi-journées à la Maison de quartier de la Madeleine (le Mardi le Jeudi de 14H à 18H00)</p>	<b>2 500 €</b>	14 753 €
			<b>5 000 €</b>	